



Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PRÉFET DE LA DRÔME

Valence, le

22⁹⁹ JUIN 2018

29 JUIN 2018

Service aménagement du territoire et risques
Secrétariat de la CDPENAF

Affaire suivie par : Dominique Gutiez
Tél. : 04.81.66 81 05
Fax : 04 81 66 80 80
courriel : ddt-cdpenaf26@drome.gouv.fr
dominique.gutiez@drome.gouv.fr

Courrier RAR

Monsieur le Maire,

Comme spécifié dans mon courrier du 31 mai 2018 le dossier de révision de votre carte communale, transmis le 03 mai 2018 au secrétariat de la CDPENAF a été examiné en commission le 28 juin 2018.

Aussi je vous transmets l'avis de la commission.

Je vous prie de croire, Monsieur le Maire, en l'assurance de ma considération distinguée.

Pour le Préfet et par subdélégation,
Le chef du service aménagement des
territoires et risques,

Jacques Bourquin

Monsieur Jacques GIGONDAN
Maire de Rousset les Vignes
Mairie
5 rue des Dauphins
26770 ROUSSET LES VIGNES

COMMUNE DE ROUSSET LES VIGNES

AVIS de la Commission Départementale de Préservation des Espaces Naturels Agricoles et Forestiers du 28 juin 2018

Au titre de la consommation d'espaces naturels, agricoles et forestiers

- Vu l'article L112.1.1 du CRPM ;
- Vu l'article L161-4 et L 163-8 du code de l'urbanisme ;
- Vu le Projet de révision de la Carte Communale présenté ce jour à la commission ;
- Considérant qu'au titre de la consommation foncière le projet se veut économe ;
- Considérant que la commune souhaite se recentrer sur les secteurs directement en prise avec le village ;

La CDPENAF émet un **avis favorable** au titre de la consommation d'espace naturel, agricole et forestier.